



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 mai 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 16 mai 2023, adressée au Secrétaire général par les Représentantes permanentes des Émirats arabes unis, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

En leur qualité de coprésidents du Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, les Émirats arabes unis et la Suisse, en étroite collaboration avec le Royaume-Uni, ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint le résumé de la réunion que le Groupe a tenue sur la situation au Mali (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissantes de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente des Émirats arabes unis
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Lana Zaki **Nusseibeh**

La Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Barbara **Woodward**

La Représentante permanente de la Suisse
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Pascale **Baeriswyl**



Annexe à la lettre datée du 16 mai 2023 adressée au Secrétaire général par les Représentantes permanentes des Émirats arabes unis, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité

Résumé de la réunion tenue le 28 mars 2023 sur la situation au Mali

Le 28 mars 2023, le Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a organisé une réunion sur la situation au Mali. Les membres ont entendu un exposé de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), Daniela Krosiak, qui était accompagnée de représentants de la MINUSMA et de l'équipe de pays des Nations Unies. La réunion s'est achevée par l'examen des recommandations clefs formulées par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et des observations complémentaires communiquées par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

Questions posées par les membres du Conseil de sécurité

Des membres du Conseil de sécurité ont demandé quelles incidences auraient pour les femmes et les filles les différents scénarios présentés dans le récent examen stratégique de la MINUSMA (S/2023/36), et comment éviter le pire pour celles-ci. Ils ont suggéré que soient renforcés les passages relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité dans la prochaine résolution sur le Mali, notamment ceux concernant la participation des femmes aux différents processus. Ils ont appelé à une coopération plus étroite entre la Mission et le groupe d'experts chargé de surveiller le régime des sanctions, afin de faciliter l'inscription des auteurs présumés de violations sur la liste relative aux sanctions. Des membres ont évoqué la nécessité d'assurer la protection des femmes et des filles au-delà des zones touchées par le conflit dans le nord et le centre, ainsi que la nécessité de disposer de plus de données sur la situation des femmes et des filles dans les zones contrôlées par des groupes terroristes. Ils ont demandé comment l'ONU comptait s'y prendre pour remédier au fait que le nouveau projet de constitution ne contenait aucune référence explicite à la parité femmes-hommes, à la violence fondée sur le genre ou à la promotion des droits des femmes, quels efforts étaient déployés pour prévenir la violence en ligne et hors ligne contre les candidates avant les élections ou garantir la participation des femmes et des filles à la prévention des chocs liés au climat et à la réponse à ces chocs, et comment la Mission donnait suite aux affaires concernant les représailles que subissaient les femmes œuvrant à la consolidation de la paix, dont Aminata Dicko, qui avait fait un exposé au Conseil en janvier 2023. D'autres questions ont porté sur les conséquences pour les femmes et les filles de l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de paix, sur l'ampleur des discours de haine visant les femmes dans l'espace public et sur les résultats de l'enquête sur les violations graves des droits humains qui auraient été commises à Moura, dans le centre du Mali, en mars 2022. Un membre du Conseil a demandé que, dans tous les rapports de l'ONU, on désigne le groupe Wagner par son nom plutôt que de faire vaguement référence au « personnel de sécurité étranger ».

Principaux points soulevés à la réunion

- Depuis la dernière réunion du Groupe informel d'experts, en avril 2021, le Conseil de sécurité a adopté quatre résolutions, qui comportent toutes des dispositions sur les femmes et la paix et la sécurité, et entendu six Maliennes de la société civile. La dernière à être entendue, M^{me} Dicko, a fait l'objet de menaces et de harcèlement après son exposé, et le Conseil s'est réuni en février 2023 pour débattre de cette évolution inquiétante.
- Comme indiqué par les autorités de transition, plusieurs échéances électorales clefs prévues en 2023 ouvriront la voie au retour à l'ordre constitutionnel, le point d'orgue étant les élections présidentielles devant se tenir en février 2024. Malgré quelques retards, notamment le récent report du référendum constitutionnel, les autorités de transition ont réaffirmé leur détermination à maintenir ce calendrier électoral.
- Les autorités de transition ont fait quelques progrès pour ce qui est de mettre la parité femmes-hommes et l'inclusion au nombre des priorités politiques de la transition. Plusieurs organes de décision sont désormais sur le point d'atteindre le quota de 30 % de femmes, exigé par la loi depuis décembre 2015. Par exemple, les femmes représentent 28,6 % des membres de l'Assemblée de transition (contre 9,5 % en 2013). Elles représentent également 20,7 % des ministres et des ministres délégués. En outre, 4 femmes ont été nommées par décret à l'Autorité indépendante de gestion des élections, qui compte 15 membres, ce qui représente donc plus d'un quart de ses membres. Trente-huit pour cent des membres du Comité de suivi de l'Accord de paix et de ses quatre sous-comités sont des femmes. Le Gouvernement de transition a également approuvé et entamé l'intégration socioéconomique de 900 femmes issues des mouvements signataires, une initiative dirigée par la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion et financée par la Banque mondiale.
- Malgré les progrès susmentionnés, les femmes restent largement sous-représentées, en particulier dans les administrations régionales et locales. Par exemple, seuls 4,6 % des préfets nommés en juillet 2022 et en février 2023 sont des femmes. Le Mali ne compte actuellement qu'une seule Gouverneure, celle de Sikasso, qui n'est que la quatrième femme nommée à un tel poste depuis l'indépendance du pays. Les femmes ne représentent que 11 % des ambassadeurs.
- Le 27 janvier, le Président a nommé une commission chargée d'établir sous sa forme définitive le projet de constitution. Seuls 20 % des membres de cette commission sont des femmes et les femmes sont absentes de certains postes clefs. L'ONU a aidé la société civile à analyser le projet de texte et à en informer les populations, mais le référendum a été reporté récemment et il n'a pas encore été fixé de nouvelle date.
- La participation des femmes à la vie économique reste également limitée, celles-ci n'ayant pas accès à la terre et aux actifs financiers ainsi qu'à leur propriété et à leur contrôle.
- Dans le secteur de la sécurité, les femmes restent aussi largement absentes. Par exemple, elles ne représentent que 0,6 % des membres du Mécanisme opérationnel de coordination mis en place par l'Accord de paix et composé d'unités mixtes de l'armée nationale et des mouvements signataires.
- Les autorités de transition s'efforcent de promouvoir l'entrée des femmes dans la vie publique, leur représentation au sein des institutions publiques et leur

participation au secteur économique. À cet égard, elles continuent de solliciter le soutien de l'ONU et d'autres partenaires internationaux clefs, notamment pour des initiatives de renforcement des capacités dirigées par le Gouvernement.

- Récemment, par exemple, la MINUSMA, en collaboration avec ONU-Femmes et le Programme des Nations Unies pour le développement, a soutenu l'organisation d'un séminaire inclusif de haut niveau codirigé par le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, chargé du processus électoral, et le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille. Ce séminaire a abouti à la validation de la teneur d'une feuille de route pour la prise en compte des questions de genre dans le processus électoral et les réformes politiques et administratives à venir. La MINUSMA encourage également les efforts des femmes des partis politiques et de la société civile en soutenant des initiatives visant à renforcer leurs compétences et leurs capacités en matière de direction, ainsi qu'à analyser et à faire connaître le projet de constitution.
- L'ONU appuie également la construction de dortoirs pour les agentes de la police et de la gendarmerie déployées à Gao, Mopti et Tombouctou, afin de contribuer à accroître la représentation des femmes dans le secteur de la sécurité.
- L'ONU et les partenaires bilatéraux apportent un soutien technique et financier à la mise en œuvre du troisième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité (2019-2023). Dans le cadre des efforts faits pour adapter les interventions aux réalités locales, le plan a été adopté dans 9 des 20 régions (19 régions plus le district de Bamako), et il ressort de l'évaluation d'ONU-Femmes que c'est dans ces régions que le rôle des femmes en tant qu'actrices de la paix et de la sécurité dans leurs communautés est le plus accepté, y compris leurs efforts en matière de médiation et de prévention des conflits au niveau local (huttes de la paix des femmes, cercles de paix, observatoires de la paix, entre autres). Le manque de ressources financières reste la principale entrave à une exécution plus large du plan.
- En 2022, les cas de violences fondées sur le genre signalés ont augmenté de 49 % par rapport à 2021. Dans 55 % des cas, il s'agissait de violences sexuelles. Outre les violences sexuelles liées aux conflits, les violences visant les femmes et les pratiques sociales préjudiciables, on continue de signaler des enlèvements de filles par des groupes armés, dont l'enlèvement de 21 filles à Ségou en janvier 2023. L'ONU a demandé que soit fourni un appui accru afin de développer les initiatives qui fonctionnent déjà, telles que la création de 17 centres de services intégrés pour les personnes survivantes de violences fondées sur le genre, le déploiement d'unités mobiles de soutien aux personnes déplacées et aux communautés d'accueil, et les interventions financées dans le cadre de l'initiative Spotlight, et d'intensifier les efforts de collecte de données au niveau local, compte tenu du manque d'accès aux zones touchées par le conflit.
- L'accès aux services multisectoriels reste très limité, en particulier dans les zones reculées, car les centres de services intégrés se trouvent pour l'essentiel dans les capitales régionales, ce qui oblige les personnes survivantes qui vivent en dehors de ces centres urbains à parcourir de grandes distances. En 2022, 92 % des personnes survivantes n'avaient pas pu accéder à des abris sûrs, tandis que 42 % n'avaient pas pu bénéficier d'une assistance médicale. Les problèmes de sécurité, notamment les actes de vandalisme, ont affecté 65 % des structures de prestation de services à Gao et à Ménaka.
- Malgré l'insécurité généralisée, qui a entravé l'accès, la surveillance et le signalement, l'ONU a confirmé 98 affaires de violence sexuelle liée au conflit

touchant 85 femmes et 13 filles. Les auteurs étaient des membres de groupes armés, tels que la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), le Mouvement pour le salut de l'Azawad des Daoussak, le Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés et la Coordination des mouvements et fronts patriotiques de résistance, ainsi que des membres de milices et de groupes d'autodéfense, comme Dan Nan Ambassagou et Ganda Izo. Le recours accru, par les milices et les groupes d'autodéfense, à la violence sexuelle, qui n'est souvent pas signalée en raison de la proximité de ceux-ci avec les populations locales et de la crainte de représailles qui en découle, est préoccupant. Dans certains cas, les auteurs étaient des éléments armés qui n'ont pas pu être identifiés. Des membres des Forces de défense et de sécurité maliennes et du personnel de sécurité étranger ont également été impliqués dans des actes de violence sexuelle commis contre des civils.

- L'ONU a continué de soutenir la mise en œuvre du communiqué conjoint de 2019 sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, ainsi que des engagements unilatéraux pris par les acteurs non étatiques, en particulier la CMA, en vue de lutter contre les violences sexuelles. La coopération soutenue entre la MINUSMA et le Haut Conseil islamique du Mali a abouti à la signature, en janvier 2023, d'une fatwa qui préconise l'interdiction des violences sexuelles et fondées sur le genre, souligne la nécessité de tenir les auteurs responsables de leurs actes et encourage le soutien des populations aux personnes survivantes et aux enfants nés d'un viol. L'ONU continue d'aider les autorités judiciaires nationales à faire avancer les procédures dans les quatre affaires emblématiques de violence sexuelle liée au conflit, qui ont touché 145 victimes et sont en instance devant les tribunaux depuis plus d'une décennie.
- En novembre 2022, le Gouvernement de transition a adopté un décret établissant les modalités d'indemnisation des dommages résultant de violations graves des droits humains, y compris un soutien financier visant à couvrir les frais médicaux, ainsi que la réhabilitation des personnes survivantes et de leurs enfants, notamment les enfants nés d'un viol lié au conflit.
- Au cours de la discussion, le Groupe a également été informé qu'une autre Malienne de la société civile avait récemment été arrêtée en raison de déclarations publiques qu'elle avait faites dans les médias sociaux.
- En janvier 2023, le Secrétaire général a présenté le rapport d'examen stratégique, dans lequel il formule trois options principales et plusieurs sous-options pour la reconfiguration du mandat et de la présence de la MINUSMA. Compte tenu de la situation difficile des femmes et de leurs droits, l'ONU a insisté sur le fait qu'il importait que la question des femmes et de la paix et de la sécurité demeure une priorité dans le cadre de toute reconfiguration du mandat de la MINUSMA, et qu'une présence réduite de la Mission aurait un effet négatif sur la situation des femmes, leur protection et leur capacité de participer pleinement au processus de paix et risquerait d'entraîner une expansion des groupes armés extrémistes et une détérioration des conditions de sécurité, ce qui conduirait à une augmentation des violations des droits des femmes, y compris des violences sexuelles et fondées sur le genre.

Recommandations

Les recommandations ci-après ont été formulées par ONU-Femmes, qui assure le secrétariat du Groupe informel d'experts¹.

Lors des négociations sur le renouvellement du mandat de la MINUSMA, le Conseil de sécurité devrait continuer d'accorder la priorité à la question des femmes et de la paix et de la sécurité et conserver les références qui y sont faites dans la résolution 2640 (2022), y compris dans le cadre de toute reconfiguration du mandat, et envisager de faire en outre ce qui suit :

a) Exhorter les autorités maliennes de transition à veiller à une stricte application de la loi n° 2015-052 du 18 décembre 2015, notamment s'agissant du quota de 30 % de femmes aux postes pourvus par voie d'élection ou de nomination, en regrettant que les femmes soient encore largement sous-représentées dans les administrations nationales, locales et régionales, et en demandant instamment qu'elles participent effectivement à la transition et au rétablissement d'un gouvernement civil, ainsi qu'à toute collaboration avec les groupes armés signataires ou non signataires, conformément aux recommandations issues du dialogue national de 2020.

b) Exhorter les autorités maliennes de transition à créer un environnement propice à l'exercice, à la protection et à la promotion des droits des femmes, qui permette de prévenir et de combattre la violence, y compris la violence liée au genre, contre les femmes œuvrant à la consolidation de la paix, les défenseurs et défenseuses des droits humains et les organisations de femmes participant à la transition politique, au processus électoral et au processus de paix, y compris au moyen de dispositifs juridiques, et leur apporter un soutien à cette fin, et demander à la Mission de suivre ces questions et de lui en rendre compte.

c) Engager les autorités maliennes de transition à faciliter la participation des personnes déplacées et rapatriées, notamment les femmes, aux prochaines élections et au référendum constitutionnel.

d) Exhorter les autorités de transition à redoubler d'efforts pour parvenir à l'exécution effective du plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité.

e) Exhorter les autorités de transition à garantir la participation des femmes, notamment celles de la société civile et celles qui ont été déplacées de force à l'intérieur du pays, à la prise des décisions relatives aux politiques nationales de sécurité et de lutte contre le terrorisme, ainsi qu'aux dépenses militaires.

f) Exhorter les autorités de transition à adopter et à faire appliquer une loi sur la violence fondée sur le genre, à mettre en place un mécanisme pour faciliter la protection des victimes et à renforcer l'accès de celles-ci à la justice, et prier l'ONU et les partenaires internationaux de leur apporter un appui à cette fin.

g) Exhorter les autorités de transition à donner la priorité aux affaires de violences sexuelles liées aux conflits qui sont en instance devant les tribunaux depuis une dizaine d'années, à enquêter sur les violations flagrantes des droits humains et atteintes à ces droits et sur les violations graves du droit international humanitaire, notamment par les forces armées nationales, les groupes armés, les milices et le

¹ Ces recommandations ont été proposées par des entités des Nations Unies qui ont participé à la réunion, comme la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, ou tirées de la note d'information établie par le secrétariat du Groupe informel d'experts avant la réunion. Ce ne sont pas des recommandations du Groupe dans son ensemble ou des membres du Conseil.

personnel de sécurité étranger, et à veiller à ce que la loi sur les réparations soit effectivement appliquée et réponde aux besoins des personnes survivantes, notamment des personnes survivantes de violences sexuelles liées aux conflits et de celles qui ont témoigné devant la Commission vérité, justice et réconciliation.

h) Assurer le recrutement d'un nombre suffisant de conseillères et conseillers pour les questions de genre et de conseillères et conseillers pour la protection des femmes afin de pouvoir agir dans les zones touchées par les conflits et intervenir aux côtés des communautés.

i) Engager les autorités de transition à accélérer la mise en œuvre du communiqué conjoint sur les violences sexuelles liées au conflit et du plan d'action conjoint triennal adopté par le Gouvernement malien et la MINUSMA pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées au conflit.

j) Prier l'ONU et les partenaires internationaux de contribuer à prévenir et à combattre les pratiques préjudiciables aux femmes et aux filles et d'élaborer des solutions novatrices pour y remédier dans les régions où la présence de l'État est limitée.

k) Prier l'ONU et les partenaires internationaux de procéder à des évaluations des risques tenant compte des questions de genre concernant les effets néfastes des changements climatiques et de veiller à ce que les femmes participent véritablement aux efforts faits pour remédier aux conséquences des chocs climatiques sur la paix et la sécurité au Mali, notamment par une gestion des ressources naturelles tenant compte des conflits, et à ce qu'elles jouent un rôle de premier plan dans ces efforts.

l) Prier l'ONU et les partenaires internationaux de soutenir les programmes visant à renforcer la participation, la protection et l'autonomisation des femmes, qui contribueront à la stabilisation du centre et du nord du pays.

En outre, les membres du Conseil de sécurité pourraient demander à l'ONU de communiquer des informations plus détaillées sur la situation des droits des femmes dans les zones contrôlées par les groupes armés dans le centre et le nord du Mali, et sur l'incidence que pourrait avoir chacune des options énoncées dans l'examen stratégique de la MINUSMA (rapport [S/2023/26](#) du 16 janvier 2023), ainsi que sur le retrait de plusieurs pays contributeurs de troupes.

Les coprésidents ont remercié tous les participants et toutes les participantes et se sont engagés à assurer le suivi des importantes questions soulevées pendant la réunion.